



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf

PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE RÉGIONALE DE GESTION
DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE PORTNEUF

Le 19 mars 2026

Assemblée du conseil d'administration de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf tenue le jeudi 19 mars 2026 à dix-neuf heures à la MRC de Portneuf, 185, Route 138, Cap-Santé, salle Saint-Laurent.

Les administrateurs présents sont :

Le président, M. Guy Germain, municipalité de Saint-Ubalde ;
M. Sylvain Bourgoing, ville de Cap-Santé ;
Mme Marianne Lavallée, municipalité de Deschambault-Grondines ;
Mme Sylvie Lambert, ville de Donnacona ;
Mme Manon Huard, ville de Fossambault-sur-le-Lac, par visioconférence Teams ;
M. Michel Cordeau, ville de Lac-Saint-Joseph ;
M. Jean-Guy Vigneault, ville de Lac-Sergent ;
M. Simon Sheehy, ville de Neuville ;
M. Marcel Picard, municipalité de Notre-Dame-de-Montauban, par visioconférence Teams ;
M. Éric Robitaille, ville de Pont-Rouge ;
Mme Joëlle Genois, ville de Portneuf, par visioconférence Teams ;
M. Daniel Cauchon, municipalité de Rivière-à-Pierre ;
M. Francis Marcotte, municipalité de Saint-Alban ;
Mme Lise Julien, ville de Saint-Basile ;
M. Sylvain Lacquerre, municipalité de Saint-Casimir ;
M. Marc-Antoine Gagnon, ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier ;
Mme Isabelle Plante, municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne ;
M. Pierre Rivard, municipalité de Saint-Gilbert ;
M. Cédric Champagne, municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf ;
M. Réjean Vallée, ville de Saint-Marc-des-Carrières ;
M. Yvan Barrette, ville de Saint-Raymond ;
M. Guy Lachance, municipalité de Saint-Thuribe ;
M. Francine Girard, ville de Shannon, par visioconférence Teams ;
M. Yves Bédard, MRC de Portneuf (pour les TNO) ;

Sont également présents :

M. David Loranger-King, directeur général ;
Mme Élane Verret, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière ;
M. Pierre Ménard, directeur des opérations ;
Mme Sharon Amanda Alvarado Umanzor, adjointe de direction ;

Sont absents :

Aucun membre n'est absent.

Le quorum étant constaté, la réunion peut débiter.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**SUR LA PROPOSITION DE MME SYLVIE LAMBERT,
IL EST RÉSOLU QUE :**

QUE l'ordre du jour soit adopté en ajoutant les points suivants :

- 3.8 Services professionnels – Diagnostic et évaluation des besoins du centre de tri (CRD)
- 7.4 Services professionnels – Location d'un camion de relève pour la collecte des encombrants
- 9.1 Octroi de contrat – GBI – Modification
- 9.2 Octroi de contrat – Lumen
- 9.3 Écocentre de Saint-Alban
- 9.4 Salon de l'installation septique de Saint-Raymond

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. PROCÈS-VERBAL DU 19 FÉVRIER 2026

2.1 CORRECTIONS ET SUIVI

Aucune.

026-03-2026



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf

2.2 ADOPTION ET SIGNATURE DU PROCES-VERBAL

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil d'administration ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance du 19 février 2026 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil d'administration renoncent à la lecture du procès-verbal ;

**SUR LA PROPOSITION DE M. MICHEL CORDEAU,
IL EST RÉSOLU :**

QUE le procès-verbal de la séance tenue le 19 février 2026 soit adopté tel que rédigé ;

QUE le président et la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière soient, par la présente résolution, autorisés à le signer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. ADMINISTRATION ET FINANCES

3.1 APPROBATION DES COMPTES FOURNISSEURS AU 28 FÉVRIER 2026

**SUR LA PROPOSITION DE M. FRANCIS MARCOTTE,
IL EST RÉSOLU :**

QUE la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf approuve la liste des déboursés ci-dessous pour la période se terminant le 28 février 2026 :

Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf

Liste des déboursés février 2026

Description	Montants
Rémunération et avantages sociaux	402 105,45 \$
Contrat - Collectes des CCA	193 745,79 \$
Entretien machineries et équipements	188 279,26 \$
Crédits-baux - Camions collectes	102 067,25 \$
Diesel/essence	77 637,28 \$
Location d'équipements	58 915,98 \$
Entretien d'équipements	47 603,96 \$
Services juridiques	37 219,75 \$
Honoraires professionnels	36 022,68 \$
Électricité	33 723,77 \$
Transport de matières recyclables	24 719,77 \$
Transport copeaux de bois	24 551,42 \$
Prime assurance collective	23 653,53 \$
Entretien d'équipements spécialisés	18 958,09 \$
Entretien bâtiments	17 045,92 \$
Produits chimiques	16 118,38 \$
Règlement d'emprunt 39-2023	13 650,62 \$
Communications	13 137,47 \$
Frais de formation	12 066,61 \$
Fournitures d'atelier et équipement de sécurité	11 181,58 \$
Traitement des matières organiques	10 200,82 \$
Transport conteneurs des écocentres	9 622,35 \$
Technologies de l'information	9 042,11 \$
Quincaillerie et outillage	8 630,90 \$
Disposition des RDD	8 307,65 \$
Acquisition d'immobilisations	6 998,47 \$
Achat/renouvellement logiciels	6 278,52 \$
Analyses de laboratoire	5 111,80 \$
Taxes municipales	4 876,96 \$
Services informatiques	4 546,84 \$
Gaz propane	4 511,84 \$
Associations/adhésions/abonnements	3 659,20 \$
Services conseils	3 278,57 \$

027-03-2026

028-03-2026



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf

Fournitures de bureau	3 103,71 \$
Contrat collecte BFS	2 991,60 \$
Vêtements, bottes et fournitures de travail	2 938,42 \$
Remboursement appareils de réfrigération pour recyclage	1 125,00 \$
Autres biens non durables	811,14 \$
Entretien chemin	569,13 \$
Licenses et permis	152,54 \$
Frais de réunions	89,37 \$
Total général	1 449 251,50 \$

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussigné, Éline Verret, secrétaire-trésorière de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf, certifie que la Régie possède les crédits nécessaires au paiement de ses dépenses ci-dessus énumérées.

Éline Verret, secrétaire-trésorière

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.2 APPROBATION DES COMPTES CLIENTS AU 28 FÉVRIER 2026

CONSIDÉRANT QUE les membres ont pris connaissance de la liste des comptes clients au 28 février 2026 ;

029-03-2026

**SUR LA PROPOSITION DE MME LISE JULIEN,
IL EST RÉSOLU :**

QUE la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf approuve la liste des comptes clients au 28 février 2026 telle que transmise.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.3 APPROBATION DES ÉTATS FINANCIERS AU 28 FÉVRIER 2026

CONSIDÉRANT QUE les membres ont pris connaissance de la liste des états financiers au 28 février 2026 ;

030-03-2026

**SUR LA PROPOSITION DE M. GUY LACHANCE,
IL EST RÉSOLU :**

QUE la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf approuve la liste des comptes clients au 28 février 2026 telle que transmise.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.4 TARIFICATION 2026 SERVICE DE VIDANGE DES INSTALLATIONS SEPTIQUES

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil d'administration ont pris connaissance du projet de tarification 2026 présenté;

CONSIDÉRANT QUE les recommandations du comité exécutif sont les suivantes :

- Conserver les surplus accumulés au 31 décembre 2025 pour les investissements à venir;
- Intégrer le principe comptable des coûts organisationnels imputés (COI) de la Régie au coût de revient en \$/vidange pour le service des BFS;
- Baisser la quote-part 2026 du secteur AB de 11 \$/vidange, considérant que la Régie prévoit encore des surplus pour l'exercice 2026 et afin de la ramener au même niveau que le tarif de la vidange sélective, sans en affecter le budget 2026;
- Baisser le tarif des fosses de rétention pour le secteur C de 22 \$/vidange;
- Baisser le tarif des 2^e visites (et hors-calendrier) de 10 \$/vidange pour tous les secteurs, soient AB, C et D;

CONSIDÉRANT QUE suivant le dépôt des états financiers vérifiés au 31 décembre 2025, les surplus accumulés BFS totalisent 737 677 \$;

CONSIDÉRANT QUE les surplus accumulés au 31 décembre 2025 sont répartis comme suit :



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf

- Secteur AB : 459 374 \$;
- Secteur C : 195 518 \$;
- Secteur D : 82 785 \$;

CONSIDÉRANT QUE les tarifs 2026 du service des BFS ont été adoptés le 16 octobre 2025 par la résolution 122-10-2025;

031-03-2026

SUR LA PROPOSITION DE MME JOËLLE GENOIS :
IL EST RÉSOLU :

QUE la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf accepte les recommandations du comité exécutif suivantes :

- Conserver les surplus accumulés au 31 décembre 2025 pour les investissements à venir;
- Suivant la recommandation de la firme Mallette, comptables agréés, intégrer le principe comptable des coûts organisationnels imputés (COI) de la Régie au coût de revient en \$/vidange pour le service des BFS afin d'en refléter la performance réelle au moment de l'adoption du prochain budget;
- Baisser la quote-part 2026 du secteur AB de 11 \$/vidange, considérant que la Régie prévoit encore des surplus pour l'exercice 2026;
- Baisser le tarif des fosses de rétention pour le secteur C de 22 \$/vidange à compter du 1^{er} mai 2026;
- Baisser le tarif des 2^e visites de 10 \$/vidange pour tous les secteurs, soient AB, C et D, à compter du 1^{er} mai 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.5 DEMANDE D'AMÉLIORATION DU SERVICE DE COLLECTE – MUNICIPALITÉ DE SAINT-UBALDE

La résolution adoptée par la municipalité de Saint-Ubalde concernant la demande d'amélioration du service de collecte des matières résiduelles est présentée aux membres du conseil d'administration.

M. Loranger-King précise que Récolo travaille actuellement sur un plan d'amélioration du service et qu'une visite à la municipalité de Saint-Ubalde aura lieu prochainement afin de le concrétiser.

3.6 RÉCUPÉRATION ALIMENTAIRE – SOLIDARITÉ CITOYENNE PORTNEUF

CONSIDÉRANT QUE la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf a reçu une demande d'aide financière de 15 000 \$ de la part de Solidarité citoyenne Portneuf pour l'année 2026 ;

CONSIDÉRANT QUE cette contribution financière permet au réseau d'aide alimentaire de Portneuf de maintenir ses activités et de réduire le gaspillage alimentaire ;

CONSIDÉRANT QUE le territoire d'action de l'organisme s'étend à la grandeur du territoire de Portneuf et que l'organisme prévoit une expansion en intégrant trois nouvelles bannières situées sur le territoire de Portneuf ;

CONSIDÉRANT QUE le rapport indique que 56 tonnes de denrées ont été détournées de l'enfouissement en 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE la sensibilisation au gaspillage alimentaire, la récupération et la distribution des surplus alimentaires sont des mesures incluses dans le PGMR de la MRC de Portneuf ;

CONSIDÉRANT QUE le comité exécutif de la Régie recommande qu'une aide financière au montant de 12 000 \$ leur soit versée, qui représente environ 215 \$ par tonne métrique à raison de 56 tonnes annuellement ;

032-03-2026

SUR LA PROPOSITION DE M. CÉDRIC CHAMPAGNE,
IL EST RÉSOLU :

QUE Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf accorde une aide financière de 12 000 \$ pour l'année 2026 à l'organisme Solidarité citoyenne Portneuf afin de le soutenir dans ses activités de réduction du gaspillage alimentaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf

3.7 RECYC-QUEBEC - SUBVENTION POUR DIAGNOSTIC ET EVALUATION DES BESOINS DE TRI (CRD)

CONSIDÉRANT QUE RECYC-QUÉBEC offre un programme de soutien visant la modernisation et l'arrimage avec les besoins et les marchés pour les résidus de construction, de rénovation, de démolition (CRD) (Ci-après appelé le « PROGRAMME ») ;

CONSIDÉRANT QUE ce PROGRAMME permet d'obtenir un appui financier afin d'améliorer la performance et la valorisation des résidus CRD ;

CONSIDÉRANT QUE le dépôt de la demande a été effectué pour un projet de type **1A** au programme, maximum 50 000 \$;

CONSIDÉRANT QU'une offre de service de Gestion VFC permettant de réaliser le diagnostic visé par le PROGRAMME a été jointe au dossier de la demande de subvention, au montant de 70 375 \$;

CONSIDÉRANT QUE le dépôt d'une demande dans le cadre d'un projet de type 1A permettra ultérieurement de soumettre une demande visant la présentation d'un projet majeur de type 2, d'un maximum de 1 000 000 \$ portant sur la modernisation des installations existantes de réemploi, de tri, de conditionnement, de recyclage ou de valorisation ;

CONSIDÉRANT QUE s'il est accepté par les instances décisionnelles de RECYC-QUÉBEC, une convention d'aide financière interviendra entre la Régie et RECYC-QUÉBEC ;

SUR LA PROPOSITION DE MME SYLVIE LAMBERT,

IL EST RÉSOLU :

033-03-2026

QUE le conseil d'administration de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf autorise le dépôt de la demande d'aide financière, ainsi que de tout document afférent auprès de RECYC-QUÉBEC ;

QUE la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf autorise le directeur général à signer tout document relatif à cette demande ;

QUE la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf s'engage financièrement à contribuer les montants requis aux fins de réalisation du projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.8 SERVICES PROFESSIONNELS – DIAGNOSTIC ET ÉVALUATION DES BESOINS DU CENTRE DE TRI (CRD)

CONSIDÉRANT QUE la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf est en cours de modernisation son centre de tri CRD;

CONSIDÉRANT QUE la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf, pour ce faire, a adopté le règlement d'emprunt 47-2025;

CONSIDÉRANT QUE la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf, a déposé une demande d'aide financière à Recyc-Québec pour financer une partie du diagnostic pour réaliser cette modernisation;

CONSIDÉRANT QUE la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf a procédé à une demande de soumissions pour réaliser ce diagnostic;

CONSIDÉRANT QUE la firme Gestion VFC a déposé une soumission conforme aux exigences;

CONSIDÉRANT QUE la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf considère que la soumission déposée par Gestion VFC, au montant de 70 375 \$ plus les taxes applicables, est jugée conforme ;

SUR LA PROPOSITION DE M. YVAN BARRETTE,

IL EST RÉSOLU :

034-03-2026

QUE la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf accepte la soumission de Gestion VFC pour un montant de 70 375 \$, plus les taxes applicables;

QUE les crédits nécessaires à ce contrat soient imputés au règlement d'emprunt 47-2025;

QUE le directeur général soit autorisé à signer, pour et au nom de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf, tout document requis afin de réaliser ce mandat

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf

4. COMMUNICATION

4.1 DISTRIBUTION ANNUELLE DE COMPOST AUX CITOYENS ET AUX JARDINS COMMUNAUTAIRES

Le conseil d'administration est informé que du compost sera distribué encore une fois cette année et qu'une communication sera transmise aux municipalité membre de la Régie dans les prochains jours.

Les membres du conseil d'administration soulèvent qu'ils aimeraient également recevoir la communication à ce sujet.

5. PROJETS

5.1 VALORISATION DU BIOGAZ DU LET – CARBONAXION

Le projet de valorisation du biogaz du LET, GNR Neuville, est présenté. Il consiste à la purification du biogaz, principalement composé de méthane et dioxyde de carbone (CO₂) afin de le transformer en gaz naturel renouvelable injectable dans le réseau d'Énergir, contribuant à ses efforts de décarbonisation.

Le projet bénéficie d'une subvention de 8 000 000 \$ provenant du Programme de soutien à la production de gaz naturel renouvelable (PSPGNER) du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie du Québec. Il est également appuyé par une contribution remboursable de 3 408 000 \$ du Fonds pour les combustibles propres de Ressources naturelles Canada.

M. Loranger-King informe le conseil d'administration que selon le nouvel échéancier, le début des opérations devrait se situer autour de l'automne 2027.

5.2 RECYC-QUEBEC – DEMANDE DE COLLABORATION - ÉTUDE DE CARACTERISATION À L'ÉLIMINATION 2026-2027

CONSIDÉRANT QUE la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf a reçu une demande de collaboration de Recyc-Québec pour l'étude de caractérisation à l'élimination pour la période de juillet 2026 à août 2027 ;

CONSIDÉRANT QUE l'étude consiste à l'échantillonnage de matières reçues au lieu d'enfouissement technique de Neuville, une à deux fois durant la période mentionnée, ainsi que pour tous les lieux sélectionnés, afin de dresser un portrait juste et réaliste de l'élimination au Québec ;

**PROPOSITION DE M. FRANCIS MARCOTTE,
IL EST RÉSOLU :**

QUE la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf accepte la demande de collaboration de Recyc-Québec pour l'étude de caractérisation à l'élimination.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.3 PROPOSITION D'ÉVALUATION D'UN PARC IMMOBILIER SOLAIRE – SUNBIRD ÉNERGIE

CONSIDÉRANT QUE la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf a reçu une proposition d'évaluation du parc immobilier de Sunbird Énergie ;

CONSIDÉRANT QUE la démarche consiste à analyser le potentiel d'autoproduction solaire des bâtiments de la Régie/Récolo ;

CONSIDÉRANT QUE la Régie est admissible au programme de subvention solaire Hydro-Québec et au Programme de financement des initiatives municipales en matière de climat et de durabilité ;

**PROPOSITION DE MME SYLVIE LAMBERT,
IL EST RÉSOLU :**

QUE la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf accepte la proposition d'évaluation du parc immobilier de Sunbird Énergie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

035-03-2026

036-03-2026



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf

6. RESSOURCES HUMAINES

6.1 SUIVI DES NEGOCIATIONS SYNDICALES

M. David Loranger-King informe le conseil d'administration qu'une demande de conciliation a été acheminée au ministère du Travail en marge de la négociation syndicale. La première rencontre de conciliation se tiendra le 7 avril 2026.

6.2 EMBAUCHES DES POSTES EXISTANTS

CONSIDÉRANT QUE la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf a procédé à des affichages pour combler les postes laissés vacants aux opérations courantes et que les candidatures suivantes ont été retenues ;

- M. Dany Métivier, chauffeur BFS saisonnier, au 1^{er} avril 2026 ;
- M. Loïs Roy, journaliser saisonnier, rétroactif au 2 mars 2026 ;

037-03-2026

SUR LA PROPOSITION DE M. SIMON SHEEHY, IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil d'administration de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf confirme la nomination de :

- M. Dany Métivier, chauffeur BFS saisonnier, au 1^{er} avril 2026 ;
- M. Loïs Roy, journaliser saisonnier, rétroactif au 2 mars 2026 ;

QUE le salaire et les conditions d'embauche des employés ci-dessus mentionnés soient ceux prévus au contrat de travail des employés;

QUE la Régie autorise la direction générale à procéder aux démarches requises pour officialiser ces nominations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.3 EMBAUCHE D'UNE CONSEILLÈRE RH

CONSIDÉRANT QU'un processus d'embauche a été lancé dans le but de pourvoir un nouveau poste de conseiller/ère RH ;

CONSIDÉRANT QUE suivant les entrevues réalisées dans le cadre de ce processus, la direction générale et le comité RH recommandent la candidature de Mme Carolane Martin-Lakatos à titre de conseillère RH ;

038-03-2026

SUR LA PROPOSITION DE MME ISABELLE PLANTE, IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil d'administration de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf confirme la nomination de Mme Carolane Martin-Lakatos au poste de conseillère RH à compter du 12 mars 2026 ;

QUE le salaire et les conditions d'embauche de cette employée soit ceux prévus au contrat de travail ;

QUE la Régie autorise la direction générale à procéder aux démarches requises pour officialiser cette nomination.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.4 CRÉATION DE DEUX (2) NOUVEAUX POSTES DE CHAUFFEURS

CONSIDÉRANT QUE compte actuellement douze (12) chauffeurs ;

CONSIDÉRANT QUE lorsqu'un chauffeur est absent, le service doit être assuré avec un effectif réduit, ce qui entraîne une augmentation des heures supplémentaires pour l'ensemble du personnel de collecte ;

CONSIDÉRANT QUE une réorganisation de l'horaire permettrait de former une équipe de 14 chauffeurs, qui travailleraient sur des horaires réduits, comptant une (1) à deux (2) journées de congé par deux (2) semaines ;

CONSIDÉRANT QUE la création de deux nouveaux postes de chauffeurs permettrait d'assurer une meilleure gestion des remplacements ainsi que des absences et une diminution des heures supplémentaires travaillées ;



N° de résolution
ou annotation

039-03-2026

Procès-verbaux de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf

**PROPOSITION DE M. JEAN-GUY VIGNEAULT,
IL EST RÉSOLU :**

QUE la Régie régionale de gestion des matières résiduelles procède à la création de deux nouveaux postes de chauffeurs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. GESTION CONTRACTUELLE

7.1 ACQUISITION D'UN SYSTÈME D'EXTINCTION – COMPACTEUR À DÉCHETS

CONSIDÉRANT QUE la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf doit procéder au remplacement du système d'extinction du compacteur à déchets Caterpillar 826K ;

CONSIDÉRANT QUE la Régie a demandé des prix dans le but d'octroyer un contrat de gré à gré ;

CONSIDÉRANT QUE cette acquisition est prévue au budget courant ;

040-03-2026

**PROPOSITION DE MME SYLVIE LAMBERT,
IL EST RÉSOLU :**

QUE la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf octroie un contrat de gré à gré à S.E.N. inc. au montant de 41 109,45 \$ excluant les taxes, pour l'acquisition du système d'extinction du compacteur à déchets Caterpillar 826K ;

QUE le directeur général, M. David Loranger-King, soit autorisé à signer tous les documents nécessaires reliés à ce contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2 OCTROI D'UN CONTRAT DE SERVICE DE VIDANGE DES INSTALLATIONS SEPTIQUES – ENTREPRISES CLAUDE BOUTIN

CONSIDÉRANT QUE la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf désire octroyer un contrat de gré à gré afin se doter d'une marge de manœuvre pour le service de vidange des installations septiques ;

CONSIDÉRANT QUE la Régie a demandé à l'Entreprise Claude Boutin (ECB) inc. une soumission pour la vidange d'un maximum de cinq cents fosses pour la période du 1^{er} mai au 30 novembre 2026 pour les secteurs AB desservis par l'équipe de la Régie ;

CONSIDÉRANT QUE le montant soumis est de 84 500,00 \$ plus les taxes applicables ;

CONSIDÉRANT QUE le prix total du contrat sera ajusté selon le nombre réel de vidanges effectuées ;

041-03-2026

**PROPOSITION DE M. GUY LACHANCE,
IL EST RÉSOLU :**

QUE la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf accorde un contrat aux Entreprises Claude Boutin (ECB) inc. pour la vidange d'un maximum de cinq cents fosses et ce, au prix soumis maximum de 84 500 \$ plus les taxes applicables ;

QUE le directeur général, M. David Loranger-King, soit autorisé à signer tous les documents nécessaires reliés à ce contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.3 RÉSULTATS D'APPEL D'OFFRES – COLLECTE ET TRANSPORT DES ENCOMBRANTS ET RÉSIDUS VERTS

CONSIDÉRANT QUE la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf offre le service de collecte des encombrants et résidus verts ;

CONSIDÉRANT QUE la Régie a publié un appel d'offres public le 4 février 2026 pour la collecte et le transport des encombrants et des résidus verts ;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf

CONSIDÉRANT QUE cinq (5) soumissions conformes ont été reçues :

Soumissionnaires	Prix excluant les taxes
Services Ricova inc.	324 324,00 \$
Centre mécanique AGH inc.	337 870,82 \$
Aurel Harvey & Fils	519 470,00 \$
Villéco	582 339,20 \$
Les Entreprises MRA Paysagistes inc.	754 519,46 \$

CONSIDÉRANT QU'en vertu des soumissions reçues, la meilleure option pour la Régie est de procéder au service de collecte et transport des encombrants et résidus verts à l'interne ;

042-03-2026

PROPOSITION DE M. DANIEL CAUCHON,
IL EST RÉSOLU :

QUE la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf rejette l'ensemble des soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres public pour la collecte et le transport des encombrants et résidus verts, et annule par le fait même le processus d'appel d'offres ;

QUE la Régie procède à la collecte et au transport des encombrants et résidus verts à l'interne.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.4 CONTRAT D'APPROVISIONNEMENT – LOCATION D'UN CAMION DE RELÈVE POUR LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS

CONSIDÉRANT QUE la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf doit poursuivre en régie interne la collecte et le transport des encombrants et des résidus verts ;

CONSIDÉRANT QUE le véhicule utilisé pour ce service est en fin de vie utile et que sa durée d'utilisation résiduelle est estimée à environ deux ans ;

CONSIDÉRANT QUE l'augmentation anticipée des bris, des coûts d'entretien et le risque accru de défaillances peuvent affecter les opérations ;

CONSIDÉRANT QUE la Régie doit procéder à la location d'un camion de relève pour assurer cette collecte ;

CONSIDÉRANT QUE le montant soumis pour la période du 1^{er} mai au 30 novembre 2026 est de 104 067,18 \$ plus les taxes applicables ;

CONSIDÉRANT QUE le prix total du contrat sera ajusté selon le nombre de mois réel de location de l'équipement ;

043-03-2026

SUR LA PROPOSITION DE M. SYLVAIN LACQUERRE,
IL EST RÉSOLU :

QUE la Régie régionale de gestion des matières résiduelles accorde le contrat de location d'un camion de collecte à Excellence PaLease pour la période du 1^{er} mai au 30 novembre 2026 au prix soumis de 104 067,18 \$ plus les taxes applicables

QUE le directeur général, M. David Loranger-King, soit autorisé à signer tous les documents nécessaires reliés à ce contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

Les membres du conseil d'administration de la Régie Régionale prennent connaissances des correspondances reçues.

9. AFFAIRES DIVERSES

9.1 MODIFICATION DU CONTRAT OCTROYÉ À GBI

CONSIDÉRANT QUE la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf a octroyé un contrat à GBI pour la fourniture des équipements et licences ainsi que pour la configuration, l'installation et la programmation du remplacement du poste de contrôle de l'usine de lixiviat par la résolution 024-02-2026, au montant de 73 460,26 \$ plus les taxes applicables ;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf

CONSIDÉRANT QU'il a été entendu avec GBI que la Régie peut faire l'acquisition des équipements et licences avec un autre fournisseur ;

CONSIDÉRANT QUE cette modification d'octroi de contrat permettrait de réduire le montant total du remplacement du poste de contrôle de l'usine de lixiviat de 6 000 \$;

044-03-2026

**SUR LA PROPOSITION DE M. DANIEL CAUCHON,
IL EST RÉSOLU :**

QUE la Régie régionale de gestion des matières résiduelles modifie le contrat octroyé à GBI par la résolution 024-02-2026 en retirant la partie A – Fourniture des équipements et licences pour une somme de 31 920,26 \$;

QUE le contrat octroyé à GBI totalise maintenant un montant de 41 540 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.2 OCTROI DE CONTRAT - LUMEN

CONSIDÉRANT QUE la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf doit faire l'acquisition des licences pour procéder au remplacement du poste de contrôle de l'usine de lixiviat ;

CONSIDÉRANT QUE la Régie a demandé un contrat de gré à gré à Lumen pour cette acquisition ;

CONSIDÉRANT QUE le prix soumis s'élève à un montant de 22 772,13 \$ plus les taxes applicables ;

045-03-2026

**SUR LA PROPOSITION DE M. CÉDRIC CHAMPAGNE,
IL EST RÉSOLU :**

QUE la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf octroie le contrat d'acquisition des licences reliées au remplacement du poste de contrôle de l'usine de lixiviat à Lumen au montant de 22 772,13 \$, plus les taxes applicables ;

QUE le directeur général, M. David Loranger-King, soit autorisé à signer tous les documents nécessaires reliés à ce contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.3 ÉCOCENTRE DE SAINT-ALBAN

Mme Isabelle Plante demande s'il serait possible de faire une publication quant à l'entrée en vigueur du nouvel horaire de l'écocentre pour la période estivale, tel qu'adopté en janvier dernier.

M. Loranger-King affirme que le nouvel horaire sera annoncé prochainement via une infolettre et les réseaux sociaux et qu'habituellement, ce nouvel horaire entre en vigueur à la mi-avril.

9.4 SALON DE L'INSTALLATION SEPTIQUE DE SAINT-RAYMOND

M. Yvan Barrette invite les membres du conseil d'administration à se rendre au salon de l'installation septiques de Saint-Raymond le samedi 28 mars 2026. Il mentionne que l'équipe de Récolo sera présente et que des prix de présences seront donnés.

M. David Loranger-King précise que Récolo fera tirer l'équivalent de trois vidanges régulières.

10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé à 20 h 54 ;

046-03-2026

**SUR LA PROPOSITION DE M. SIMON SHEEHY,
IL EST RÉSOLU :**

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Président

Secrétaire-trésorière